



**FR**

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**78<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 12 décembre 2019**

UNIDROIT 2019  
A.G. (78) 12  
originaux:  
anglais/français  
janvier 2020

**RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour l'information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action à prendre</i>	<i>Aucune</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

**Contenu**

Point n°. 1:	Ouverture de la session par le Secrétaire Général et par le Président de l'Assemblée Générale 2018-2019	2
Point n°. 2:	Election du Président de l'Assemblée Générale	3
Point n°. 3:	Adoption de l'ordre du jour (A.G. (78) 1 rév. 2)	4
Point n°. 4:	Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2019 (A.G. (78) 2)	4
Point n°. 5:	Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 (A.G. (78) 3)	7
Point n°. 6:	Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2018 (A.G. (78) 4)	10
Point n°. 7:	Ajustements au Budget de l'exercice financier 2019 (A.G. (78) 5)	10
Point n°. 8:	Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (78) 6 rév.)	11
Point n°. 9:	Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 87 <sup>ème</sup> session (F.C. (87) 9) et adoption du Tableau des contributions (A.G. (78) 11 rév.)	12
Point n°. 10:	Approbation du projet de Budget pour 2020 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (78) 7)	15
Point n°. 11:	Nomination des membres du Tribunal administratif (A.G. (78) 8)	15
Point n°. 12 :	Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (78) 9)	16
Pont n°. 13 :	Mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (78) 10)	16
Point n°. 14:	Divers	17
ANNEXE I		19
ANNEXE II		25

**Point n° 1: Ouverture de la session par le Secrétaire Général et par le Président de l'Assemblée Générale 2018-2019**

1. La 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 12 décembre 2019. Une liste des participants figure à l'Annexe I.

2. Le *Président de l'Assemblée Générale 2018-2019, S.E. M. Paul Dühr, Ambassadeur du Luxembourg en Italie*, a ouvert la session après avoir souhaité la bienvenue aux participants. Il a ensuite invité le Secrétaire Général à prendre la parole.

3. Le *Secrétaire Général* a remercié le Président de l'Assemblée Générale 2018-2019 et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a eu le plaisir d'annoncer à l'Assemblée Générale qu'UNIDROIT se trouvait en excellente position quant à l'avancement de ses travaux de fond et en pleine croissance quant à ses finances et à sa gestion. En particulier, il a souligné le succès de la récente Conférence diplomatique tenue en novembre à Pretoria, Afrique du Sud, en coopération avec le Département des relations internationales et de la coopération (DIRCO) de la République d'Afrique du Sud, qui a vu l'adoption du quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (ci-après Protocole MAC). Il s'agit de l'aboutissement de quatorze années de travail. De l'avis des délégués et des représentants du secteur industriel présents, la Conférence a été une véritable réussite. Au total, plus de 150 délégués, 43 Etats, une Organisation d'intégration régionale, trois Organisations intergouvernementales, dont la Banque mondiale, quatre Organisations non-gouvernementales internationales et des conseillers techniques y ont participé. Quatre Etats ont signé le nouveau traité dès le jour de son adoption, à savoir la République du Congo, la République de Gambie, la République du Paraguay et la République fédérale du Nigéria. En outre, plus de 20 Etats ont exprimé leur vif intérêt pour le lancement du processus de signature. Il a remercié la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli la Conférence diplomatique et pour son excellente collaboration. Enfin, il a fait le point sur les effectifs du personnel du Secrétariat, notant le départ à la retraite de Frédérique Mestre, Juriste Principale, et la remerciant pour plus de trente ans de loyaux services à l'Institut. Des fonds ont été mis à disposition pour créer deux nouveaux postes et embaucher les juristes Philine Wehling et Priscila Andrade. Il a également noté le départ d'un autre juriste, Neale Bergman, remplacé par le Juriste Principal Carlo Di Nicola. Le Secrétaire Général a exprimé sa satisfaction pour l'arrivée de "sang neuf" et son attente pour le dynamisme et l'énergie que ces nouvelles recrues apporteront à l'Institut.

4. Le *Président de l'Assemblée Générale 2018-2019* a remercié le Secrétaire Général pour ses paroles de bienvenue et a ensuite pris note d'un certain nombre de réalisations et de faits nouveaux importants pour l'Institut au cours de l'année écoulée, tant en ce qui concerne l'avancement des travaux de fond que les améliorations en matière de gestion. Il a commencé par exprimer ses remerciements les plus sincères aux autorités sudafricaines pour avoir accueilli la Conférence diplomatique sur le Protocole MAC à Pretoria et pour tout leur soutien et leur travail acharné pour assurer un tel succès. Il a, en outre, noté que les Principes du droit des contrats de réassurance (PRICL) avaient été finalisés et que les "dispositions" avaient été présentées par les membres du groupe de travail au Conseil de Direction d'UNIDROIT en mai 2019. Il a également mentionné l'élaboration en cours du futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (ALIC), dont la *Zero version* avait récemment fait l'objet d'un vaste processus de consultations en ligne et de trois consultations régionales. Le Président a noté les démarches en cours pour assurer l'entrée en vigueur du Protocole ferroviaire, également connu sous le nom de Protocole de Luxembourg. Il a évoqué le rôle essentiel des investissements dans les infrastructures de transport ainsi que leur pertinence par rapport aux objectifs de développement durable et a exprimé l'espoir que le Protocole serait bientôt en vigueur, appelant les représentants réunis à encourager leur capitale à faire en sorte que le Protocole ferroviaire soit signé et ratifié le plus rapidement possible. Enfin, il a pris note de la mise en œuvre des réformes de la sécurité sociale précédemment approuvées et des travaux en cours pour améliorer le Règlement d'UNIDROIT et son administration générale.

**Point n°. 2: Election du Président de l'Assemblée Générale**

5. Le *Président de l'Assemblée Générale 2018-2019* a invité l'Assemblée à élire le Président de l'Assemblée Générale pour 2019-2020, en notant que la présidence de l'Assemblée Générale suivait une rotation parmi les quatre groupes régionaux d'UNIDROIT, et qu'il appartenait maintenant aux Etats du groupe Afrique de nommer un nouveau Président pour la période 2019-2020.

6. *Sur proposition du représentant de l'Afrique du Sud, l'Assemblée Générale a nommé par acclamation M. Abubakar Malami, Honourable Attorney-General de la Fédération et Ministre de la justice du Nigéria, Président de l'Assemblée Générale 2019-2020.*

7. Le *Président de l'Assemblée Générale 2018-2019* a remercié tous les représentants pour leur soutien et il a exprimé sa gratitude envers le Secrétariat pour son soutien au cours de l'année écoulée.

8. Le *Secrétaire Général* a remercié chaleureusement le Président de l'Assemblée Générale 2018-2019 et a demandé de l'applaudir en signe de reconnaissance.

9. Le *Président de l'Assemblée Générale 2019-2020* a présenté ses remerciements et a souhaité à tous la bienvenue à la 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale. Il a, en outre, exprimé sa gratitude pour la confiance à l'égard du Nigéria et à son égard, et il a remercié tout particulièrement l'Afrique du Sud pour la nomination et tous les Etats qui ont exprimé leur soutien en faveur du Nigéria. Il a invité les représentants à exprimer leur gratitude envers le Président sortant.

10. Le *représentant de l'Afrique du Sud* s'est félicité de l'excellent travail accompli par le Président sortant et a souhaité au nouveau Président tout le succès possible pour l'année à venir.

11. Le *représentant de l'Australie* s'est fait l'écho des observations faites par le représentant de l'Afrique du Sud.

12. Le *Président de l'Assemblée Générale 2019-2020* a souhaité la bienvenue aux représentants et a transmis les salutations chaleureuses du Président du Nigéria, S.E. Muhammadu Buhari. Il a remercié sincèrement les membres d'avoir proposé et approuvé la candidature du Nigéria à la présidence de la 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale et il s'est dit honoré de remplir cette fonction, en particulier à un moment favorable qui coïncide avec l'adoption du nouveau Programme de travail pour la période triennale 2020-2022. Le Nigéria était membre d'UNIDROIT depuis 1964 et à ce titre les activités d'UNIDROIT étaient devenues de plus en plus pertinentes pour l'économie du Nigéria, la plus grande d'Afrique et qui devrait, en outre, figurer parmi les 20 premières du monde d'ici 2050. Vu les récents progrès dans les domaines des télécommunications et du commerce électronique, le Nigéria montrait un intérêt croissant pour le cadre juridique mondial qu'UNIDROIT était en train d'élaborer.

13. Abordant les évolutions prévues pour l'année à venir, il s'est réjoui de l'entrée en vigueur rapide du Protocole MAC - récemment adopté lors de la Conférence diplomatique de Pretoria, en Afrique du Sud - ainsi que de la finalisation du Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles et de son adoption éventuelle par le Conseil de Direction en mai 2020. Il faut espérer que l'année 2020 verra également l'entrée en vigueur du Protocole ferroviaire de Luxembourg qui ne nécessite que d'une seule ratification supplémentaire, et pourrait faciliter le financement transfrontalier du matériel roulant ferroviaire, générant ainsi une croissance économique et créant un élan supplémentaire pour attirer davantage d'Etats contractants. Quant aux développements institutionnels, l'année prochaine allait voir le début de la mise en œuvre du nouveau Programme de travail pour la période triennale 2020-2022, d'une grande importance pour guider l'utilisation des ressources d'UNIDROIT. Outre la mise en œuvre complète des réformes des systèmes de rémunération et de sécurité sociale qui sera l'objet de discussion, l'année à venir verra également d'autres améliorations aussi bien du Règlement d'UNIDROIT que du cadre administratif général. Le Nigéria s'intéressait depuis longtemps aux travaux d'UNIDROIT, en particulier en raison du contenu commercial de haut niveau des travaux de l'Institut. L'ancien

Ministre de la Justice et Procureur Général de la Fédération du Nigéria, M. Michael Kaase Aondoakaa, avait été membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT de 2008 à 2013. Il a rappelé que le Nigéria avait signé le Protocole MAC le 22 novembre 2019, et que le processus de ratification était en cours. Il a souligné que la mission d'UNIDROIT visant à l'unification des lois était de grande importance ainsi que la participation de tous pour traiter les questions dans les plus brefs délais. Il s'est réjoui de pouvoir compter sur la coopération et l'assistance des membres tout au long de cette session et il a remercié tous les participants pour leur attention et leur confiance, et a souhaité à tous une session fructueuse.

14. La *représentante de l'Irlande* a remercié le Président et s'est réjouie à la perspective d'une session fructueuse.

15. La *représentante des Etats-Unis d'Amérique* a félicité le Nigéria pour la présidence de l'Assemblée et l'a remercié pour le signal fort de soutien du Nigéria à UNIDROIT.

16. Le *représentant de l'Arabie Saoudite* a félicité le Président et l'a assuré de leur plein soutien.

17. La *représentante du Royaume-Uni* a adressé ses chaleureuses félicitations au Président et l'a assuré de son plein soutien.

18. La *représentante de l'Inde* a félicité le Président et l'a assuré du plein appui de son pays.

### **Point n° 3: Adoption de l'ordre du jour** (A.G. (78) 1 rév. 2)

19. Le Président a invité les participants à formuler des observations sur le projet d'ordre du jour révisé et l'a proposé pour adoption.

20. *L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour tel que proposé* (cf. Annexe II).

### **Point n° 4: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2019** ([A.G. \(78\) 2](#))

21. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à exposer l'activité de l'Organisation en 2019.

22. Le *Secrétaire Général* a présenté le document A.G. (78) 2, qui fournissait un résumé des activités d'UNIDROIT au cours de l'année écoulée et contenait trois parties principales : a) les activités législatives, b) la mise en œuvre et la promotion des instruments d'UNIDROIT, et c) les activités non-législatives.

23. Concernant les activités législatives, le document était organisé par domaines d'activité tels que déterminés par le Programme de travail. Dans le domaine des opérations garanties, qui avait peut-être reçu le plus d'attention les années précédentes, 2019 avait vu l'adoption réussie du Protocole MAC à la Convention du Cap lors de la récente Conférence diplomatique tenue à Pretoria du 11 au 22 novembre. Il a souligné que ce succès était le résultat d'un long travail. En effet, tout au long de l'année 2019, en préparation de la Conférence diplomatique, UNIDROIT avait organisé une série de consultations nationales, régionales et internationales sur le Protocole MAC destinées à faire connaître le traité, à discuter des concepts juridiques fondamentaux du Protocole MAC et à encourager les Etats à participer à la Conférence diplomatique. A cette fin, des consultations internationales et régionales avaient été organisées en Chine, au Brésil, en Italie, au Kenya et au Royaume-Uni, ainsi qu'à Bruxelles au Conseil de l'Union européenne sous la présidence finlandaise. Les cinq consultations multilatérales avaient rassemblé plus de 200 représentants de gouvernements, de parties prenantes du secteur privé et d'experts juridiques de 81 Etats. En août, le Secrétariat avait présenté la Convention du Cap et le futur Protocole MAC à la réunion du Comité économique de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à Puerto Varas (Chili). Des consultations internes avaient également eu lieu en Afrique du Sud, au Canada, au Chili, en Chine, en Espagne, aux Etats-Unis d'Amérique et en France, ainsi qu'en Irlande. Le Secrétaire Général a souligné qu'en ajoutant les activités de consultations de 2019 aux 11 manifestations tenues en 2018 (Afrique du Sud, Australie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Indonésie, Japon, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay et Royaume-Uni), un total de 25

événements de consultation en deux ans représentaient les activités de promotion les plus importantes et les plus complètes de l'histoire d'UNIDROIT. Ces activités ont certes occupé une grande partie du temps et de la charge de travail du personnel limité de l'Institut, mais les résultats obtenus en valaient la peine.

24. Le Secrétaire Général a, en outre, noté que le Secrétariat cherchait à tirer profit de l'élan généré par le Protocole MAC et que des progrès importants avaient également été réalisés en vue de la ratification du Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap. Le Secrétariat avait connaissance de sept Etats qui étaient bien avancés dans le processus de ratification du Protocole ferroviaire et avec le Groupe de travail ferroviaire, il suivait ces développements de très près, avec pour résultat espéré son entrée en vigueur en 2020. Le Protocole ferroviaire répondait aux besoins de l'industrie ferroviaire, qui est une industrie verte, et s'accordait parfaitement avec un certain nombre de stratégies importantes de développement régional dans le monde entier, telles que l'initiative "Belt and Road" et les initiatives de développement des infrastructures en Afrique. L'impact potentiel était énorme, en particulier dans les domaines où des capitaux privés sont nécessaires, car les Etats ne peuvent pas répondre seuls aux besoins d'investissement. En aidant à faciliter l'accès au financement privé du matériel roulant ferroviaire, le Protocole ferroviaire pourrait considérablement alléger la charge sur le budget de l'Etat et rendre les investissements plus efficaces. En particulier, cela représentait une opportunité très importante pour l'Afrique, comme l'avait explicitement reconnu la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) qui avait adopté une résolution lors de sa 52<sup>ème</sup> session donnant mandat à l'UNECA d'accroître la sensibilisation et la connaissance du Protocole au sein du continent africain. Plus récemment, un communiqué final a été publié par les Ministres et les délégués à la cinquième édition de la Semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique (Le Caire, 25-29 novembre 2019) et les institutions organisatrices et partenaires, encourageant les Etats africains à ratifier le Protocole ferroviaire de Luxembourg.

25. En 2019, le Secrétariat a continué à avancer dans ses activités de promotion du Protocole spatial et à travailler à l'établissement du cadre international nécessaire pour permettre l'entrée en vigueur de l'instrument. Ces travaux ont été menés en grande partie par le "Sous-groupe de la Commission préparatoire pour l'espace chargé de réévaluer la participation de l'industrie et le développement du Protocole spatial", qui a tenu sa quatrième réunion le 16 septembre 2019. Ce Sous-groupe était composé d'experts internationaux de premier plan du secteur privé, des milieux universitaires et des gouvernements, ayant pour but d'évaluer et de justifier le soutien de l'industrie spatiale au Protocole. Le Protocole spatial a également été présenté par le Secrétariat et les experts qui y ont contribué, dans divers forums internationaux et intergouvernementaux à travers le monde, y compris ceux tenus à Abu Dhabi, Amman, Leyde, Noordwijk, Rome, Cologne, Bangkok et Istanbul.

26. Dans le domaine des marchés financiers, l'accent avait été mis sur la promotion des deux instruments d'UNIDROIT dans ce domaine, le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés et la Convention de Genève sur le même sujet. A cette fin, des consultations ont eu lieu avec les experts concernés pour préparer un plan de diffusion pour 2020, en tenant compte notamment des besoins actuels des marchés financiers, de la nouvelle situation factuelle et juridique qui se présentait en Europe et au-delà, ainsi que de l'essor rapide des nouvelles technologies dans ce domaine.

27. Dans le domaine du droit privé et du développement agricole, le Secrétaire Général a annoncé avec satisfaction que le Groupe de travail sur les contrats d'investissement en terres agricoles a continué de faire des progrès importants dans l'élaboration d'un futur Guide juridique sur ces contrats. En étroite collaboration avec les partenaires que sont la FAO et le FIDA, ainsi qu'avec un groupe d'experts, ALIC version Zero avait été préparé et mis à disposition pour commentaires et contributions dans le cadre d'une consultation en ligne sur le site Internet d'UNIDROIT, ainsi que sur un certain nombre d'autres plateformes en ligne importantes dans ce domaine, notamment le Forum mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition (FSN Forum) de la FAO qui compte plus de 8.000 participants, le site Land Portal.org et le site Internet Afronomics law. Au total, plus de 50 commentaires articulés et utiles ont été reçus en ligne de la part de professeurs et de chercheurs de plusieurs universités,

notamment l'Université de Groningen, l'Université Erasmus de Rotterdam, la South West University of Political Science and Law (Chine), l'Université d'Ottawa, l'Université d'Aberdeen, l'Université Loyola de Chicago, l'Université de Durham, le Columbia Center on Sustainable Investment et l'Université Dalhousie. Des recommandations ont également été reçues de la FAO, du Barreau de Beyrouth, des ambassades de la République argentine et de la République populaire de Chine et d'organisations non gouvernementales.

28. Outre la consultation en ligne, le Secrétaire Général a indiqué que, grâce à la généreuse "subvention" du FIDA spécifiquement à cet effet, une série de consultations régionales avaient également été organisées dans le monde entier en coordination avec les experts du Groupe de travail et en collaboration avec le FIDA et la FAO. La première consultation régionale, destinée à la région de l'Asie, s'est tenue à Beijing à l'Université du commerce international et d'économie. La deuxième consultation, axée sur la région de l'Amérique latine, s'est tenue à l'Université de Sao Paulo. Enfin, le troisième événement, axé sur la région Afrique, s'est tenu à la Faculté de droit de l'Université Strathmore à Nairobi. Le Secrétaire Général a noté que la prochaine étape serait de revoir ALIC version Zero afin d'incorporer les différentes contributions reçues dans le projet final qui sera présenté pour adoption par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 99<sup>ème</sup> session en mai 2020.

29. Dans le domaine de la procédure civile transnationale, le Secrétaire Général a noté que des progrès très significatifs avaient été réalisés dans le projet conjoint d'UNIDROIT avec l'Institut de droit européen (ELI), en particulier l'élaboration de règles de procédure civile européenne basées sur les Principes de procédure civile transnationale de l'American Law Institute - UNIDROIT. Parmi les divers développements, la dernière réunion annuelle avec les Co-rapporteurs de tous les Groupes de travail s'était tenue à Rome les 25-26 février 2019, et le 4 septembre 2019 le projet consolidé des Règles en anglais avait été présenté à l'Assemblée Générale de l'ELI. Les travaux sur le projet consolidé se sont poursuivis depuis lors, une version finalisée devant être achevée pour être présentée au Comité exécutif de l'ELI au début de 2020.

30. Le Secrétaire Général a en outre pris note des travaux continus menés sur la préparation d'un document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit international des ventes en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé; un projet de Guide avait été envoyé aux membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT en octobre 2019 à des fins de consultation. Les trois organisations et les experts discuteraient du résultat ainsi que de tout point supplémentaire lors d'une téléconférence en décembre 2019, dans le but de produire un texte achevé d'ici le début de 2020 pour le diffuser avant sa présentation à la session du Conseil de Direction d'UNIDROIT du 6 au 8 mai 2020 et à la session de la Commission de la CNUDCI en juillet 2020.

31. Pour les travaux de mise en œuvre des instruments et des activités non législatives d'UNIDROIT, qui ont été brièvement discutées à partir de la page 11 du Document 2, le Secrétaire Général a confirmé que le Secrétariat avait continué à exercer ses fonctions de Dépositaire et à promouvoir activement ses instruments, notamment les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle. Concernant ce dernier instrument, un nouveau projet avait été proposé pour la création d'une série de guides juridiques internes basés sur le Guide sur l'agriculture contractuelle, en commençant par un ou deux pays d'Amérique latine. Le Secrétaire Général a eu le plaisir d'annoncer qu'UNIDROIT avait remporté le Prix 2019 *United Rule of Law Appeal* (UROLA) de l'Institut de droit international qui avait apporté un soutien financier pour la finalisation du projet.

32. En ce qui concerne la protection internationale des biens culturels, le Secrétaire Général a indiqué que l'année écoulée avait été très positive pour UNIDROIT. En effet, depuis la dernière session de l'Assemblée Générale, trois Etats étaient devenus des Etats contractants à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, deux groupes de travail interministériels avaient été créés pour étudier la Convention de 1995, en Egypte et au Liban, et UNIDROIT avait participé à des sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités pour une trentaine de pays avec un

total d'environ 500 participants (couvrant le système judiciaire, les services de police, les Ministères de la Culture, les professionnels des musées, etc.). Le Secrétaire Général a, en outre, noté que la Résolution 73/130 de l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaissait expressément le lancement du Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 et la création du Groupe spécial informel sur la ratification en tant que plate-forme d'échange de vues, d'informations et d'assistance sur des questions telles que la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

33. Le Secrétaire Général a également confirmé que le Secrétariat continuait de donner la priorité à ses activités non législatives, en soulignant les efforts déployés pour améliorer le catalogue de la Bibliothèque ainsi qu'une initiative qui avait débuté en 2019 pour améliorer les séminaires de recherche auxquels participaient des chercheurs invités, des experts de la région et des membres du Secrétariat. Une mise à jour a été fournie concernant la publication des instruments non contraignants de l'Institut et de la Revue de droit uniforme, la revue trimestrielle publiée par Oxford University Press, avec une note spéciale concernant la publication de la 4<sup>ème</sup> édition du Commentaire officiel de Sir Roy Goode sur la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et son Protocole aéronautique, qui a été vendue en nombre record.

34. En résumé, le Secrétaire Général a rappelé que toutes ces activités avaient été entreprises et réalisées malgré la petite taille de l'équipe d'UNIDROIT et son budget modeste.

35. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation et a noté que les informations fournies étaient un aperçu de ce qui avait été fait par l'Institut au cours de l'année précédente. Il a fait remarquer que le Secrétariat avait en effet travaillé de façon extraordinaire, notamment dans les domaines relatifs aux Protocoles spatial et ferroviaire, aux transactions internationales et aux marchés de capitaux connectés, au droit privé et développement, à l'application effective et dans de nombreux autres domaines contenus dans le document. Le Président a été heureux de constater que les efforts du Secrétariat dans le domaine de la protection internationale des biens culturels avaient été reconnus et approuvés par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le Président a cédé la parole pour des questions ou des commentaires.

36. Le *représentant de la Fédération de Russie* a adressé ses félicitations au Secrétariat d'UNIDROIT et aux Etats membres pour l'achèvement des travaux qui avaient conduit à l'adoption du Protocole MAC en 2019, et a fait remarquer que l'on attendait désormais avec impatience son entrée en vigueur ainsi que sa mise en œuvre.

37. *L'Assemblée Générale a pris note de l'Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2019.*

#### **Point n°. 5: Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 ([A.G.\(78\) 3](#))**

38. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le projet de Programme de travail pour la période triennale 2020-2022 tel qu'établi par le Conseil de Direction lors de sa 98<sup>ème</sup> session (Rome, 8-10 mai 2019).

39. Le Secrétaire Général a noté que ce document était sans doute le plus important parce qu'il était demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les recommandations du Conseil de Direction sur ce que le Secrétariat devrait réaliser au cours de la prochaine période triennale et que cela sera ensuite contraignant. Il a expliqué le processus d'élaboration du projet de Programme de travail consistant à recueillir les propositions des Gouvernements et des institutions, à préparer les projets de propositions puis à les présenter au Conseil de Direction qui décidait de la hiérarchie des priorités des différentes propositions. Soulignant que de plus amples informations étaient disponibles dans le document lui-même, le Secrétaire Général a proposé de donner un bref aperçu selon les niveaux de priorité recommandés par le Conseil de Direction.

40. Tout d'abord, il a présenté la proposition concernant une Loi type sur l'affacturage qui provenait de la Banque mondiale et à laquelle le Conseil de Direction avait accordé une priorité élevée, ce qui signifiait que les travaux devraient commencer immédiatement avec l'allocation appropriée des ressources nécessaires. Ces travaux complèteraient et mettraient à jour conceptuellement la Convention d'Ottawa sur l'affacturage international (1988) et la Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (2001); si ces deux instruments couvraient l'aspect international, la Banque mondiale avait identifié un besoin urgent dans le cadre juridique existant d'une loi type adéquate au niveau national, en particulier pour les pays en développement. La mise à disposition d'une loi type moderne sur l'affacturage selon les principes exprimés contribuerait non seulement à créer une norme internationale, mais offrirait également aux législateurs du monde entier la pièce manquante nécessaire pour compléter un ensemble de règles visant à réduire le coût du crédit, à améliorer sa disponibilité et à favoriser la croissance économique. L'intention serait de combler ce vide et de finaliser le document dans deux à trois ans maximum.

41. Le deuxième projet présenté par le Secrétaire Général concernait les travaux sur les principes d'exécution effective, à nouveau une proposition de la Banque mondiale faite sur la base des graves problèmes rencontrés dans la pratique. Il avait été noté que de nombreux pays disposaient de bonnes lois dans le domaine commercial mais que celles-ci étaient souvent insuffisantes au stade de la mise en œuvre. Si les procédures d'exécution prenaient des années, ou si l'exécution n'était pas possible, alors le système ne fonctionnait pas. En donnant l'exemple des instruments internationaux sur les opérations garanties, le Secrétaire Général a fait observer que ces textes n'abordaient pas la question de savoir comment obtenir une exécution effective car il s'agissait d'une question de droit procédural liée aux différentes valeurs et traditions juridiques des pays. Pour cette raison, une approche relevant du droit contraignant ne serait pas appropriée. L'idée serait plutôt de fournir aux législateurs un catalogue de ce qui a été identifié comme étant les meilleures pratiques actuelles en matière d'exécution, tout en regardant vers l'avenir et en réfléchissant à de nouvelles solutions allant au-delà de l'état actuel de la technique. Cela pourrait se faire, par exemple, par l'incorporation de solutions informatiques dans le processus d'application des lois en vue de réduire les coûts et la corruption, etc. Il a été noté que le projet s'était vu attribuer une priorité moyenne uniquement parce que sa portée restait à préciser. Le Secrétaire Général a exprimé son enthousiasme pour le projet qui serait mené par la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano.

42. Le troisième projet présenté concernait le droit privé et le développement agricole. Une fois les travaux sur le futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (ALIC) achevés en mai 2020, le Conseil de Direction avait décidé d'accorder une priorité moyenne au prochain projet dans ce domaine. Dans un premier temps, un bilan et une étude de faisabilité concernant la structure juridique des investissements dans les activités et les contrats agricoles, seraient entrepris afin de déterminer si UNIDROIT pouvait apporter une contribution utile. La demande provenait d'une évaluation sur le terrain des besoins de la FAO et d'autres organisations travaillant dans ce domaine.

43. Le quatrième projet présenté concernait un projet conjoint avec la CNUDCI sur le droit et la technologie couvrant l'intelligence artificielle/les contrats intelligents/la technologie de registres distribués (DLT). Sur proposition de la République tchèque, et ayant reçu un mandat similaire de leurs organes directeurs respectifs, UNIDROIT et la CNUDCI avaient organisé un atelier conjoint au siège d'UNIDROIT (Rome, 6-7 mai 2019) qui avait réuni des experts de premier plan pour identifier le(s) sujet(s) le(s) plus approprié(s) pour les travaux futurs des deux Organisations. La conclusion de l'atelier avait été d'entreprendre des travaux dans le domaine des biens numériques; en particulier, des travaux seraient menés en vue d'une taxonomie mondiale dans ce domaine, ainsi qu'une analyse de la nature des biens numériques en tant que droits de propriété, et des questions concernant la loi applicable, les opérations garanties et l'insolvabilité. Le Conseil de Direction avait recommandé de lui attribuer une priorité moyenne étant donné la nécessité de définir définitivement le champ d'application. Un deuxième atelier a été convoqué pour mars 2020, à l'issue duquel un champ d'application final serait présenté pour réexamen au Conseil de Direction, et, sous réserve de leur approbation, les travaux pourraient commencer à l'été 2020.

44. Un autre projet concernait les travaux possibles sur l'harmonisation des lois nationales en matière d'insolvabilité concernant la liquidation des banques et les règles de coopération et de coordination dans les affaires transfrontalières, sur la base des propositions reçues de la Banque d'Italie et de l'European Banking Institute (EBI), un groupe de réflexion paneuropéen basé à Francfort et composé d'universités européennes de renom dans les domaines du droit bancaire et financier. Le Conseil de Direction avait recommandé d'accorder une priorité moyenne à ce projet à titre provisoire. Le Secrétaire Général a noté qu'afin de minimiser l'utilisation des ressources d'UNIDROIT, un soutien avait été obtenu de la Banque des règlements internationaux pour financer les travaux de ce projet s'il était adopté.

45. Le Secrétaire Général a noté un dernier point qui ne figurait pas dans le document: une demande informelle avait été faite par la CNUDCI pour qu'UNIDROIT collabore avec elle à la rédaction d'une loi type sur les récépissés d'entrepôt. Il avait été noté que ce projet s'inscrirait très bien dans le cadre des travaux d'UNIDROIT dans d'autres domaines puisqu'il concernait l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises et les entreprises agricoles. L'intention était d'explorer la rédaction d'une loi type avec la CNUDCI.

46. En résumé, le Secrétaire Général a noté qu'il s'agissait d'un Programme de travail très audacieux qui permettrait à UNIDROIT de fonctionner à plein régime, surtout maintenant que le Secrétariat disposait des ressources humaines supplémentaires pour entreprendre de nouveaux projets. Il espérait que l'Assemblée Générale approuverait et adopterait le Programme proposé.

47. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général de son exposé et a cédé la parole pour des questions ou des observations.

48. La *représentante des Etats-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour la mise à jour et a loué le travail important et significatif de l'Organisation, ajoutant qu'UNIDROIT réalisait une optimisation des ressources pour ses Etats membres, ses partenaires et pour les bénéficiaires des instruments juridiques résultant de ses initiatives. Elle a également remercié les membres du Conseil de Direction et le Secrétariat pour avoir mis en place un Programme de travail ambitieux axé sur les projets qui auraient le plus grand impact, y compris la mise en œuvre du Protocole MAC. Elle a félicité l'ensemble du personnel d'UNIDROIT pour ses efforts exceptionnels à cet égard, qui avaient abouti à l'adoption du texte à Pretoria le mois dernier et s'est réjouie de travailler avec UNIDROIT sur cette initiative et d'autres aussi en 2020.

49. La *représentante du Canada* a félicité le Président pour sa nomination et a remercié le Secrétaire Général pour avoir présenté un Programme de travail aussi ambitieux et bien équilibré. Elle a exprimé le soutien du Canada pour les priorités telles qu'elles avaient été énoncées, en particulier en ce qui concernait la promotion des Protocoles ferroviaire, aéronautique et MAC. Concernant la loi type sur l'affacturage, elle a noté que le Canada était heureux de constater l'approche fondée sur la collaboration avec la CNUDCI.

50. La *représentante de la République tchèque* s'est jointe aux autres délégations pour remercier et féliciter UNIDROIT pour tout le travail accompli jusqu'à présent. Elle était également très heureuse de noter l'inclusion du projet sur le droit et la technologie et a exprimé le soutien de la République tchèque au Programme de travail tel que présenté par le Secrétaire Général.

51. *L'Assemblée Générale a approuvé le Programme de travail pour la période triennale 2020-2022.*

**Point n° 6: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2018 (A.G. (78) 4)**

52. Le *Président* a noté que l'Assemblée Générale était invitée à examiner les documents financiers précédemment examinés par la Commission des Finances. Le Président a invité le Secrétaire Général à présenter le document concernant les modifications définitives du Budget et l'approbation des Comptes pour l'exercice financier 2018.

53. Le *Secrétaire Général* a noté que la Commission des Finances avait examiné à deux reprises les Comptes de l'exercice financier 2018, d'abord à sa 86<sup>ème</sup> session (Rome, 4 avril 2019) et ensuite à sa 87<sup>ème</sup> session (Rome, 10 octobre 2019). Lors de cette dernière, la Commission des Finances avait recommandé à l'Assemblée Générale d'approuver les Comptes pour l'exercice financier 2018. Il a, en outre, noté que, comme indiqué au paragraphe 2 et dans le tableau récapitulatif du paragraphe 7, l'exercice financier 2018 avait été clôturé avec un excédent d'environ 365.900 € (plus précisément 365.920,54 €) résultant du solde positif de 83.510,15 € reporté de l'exercice financier 2017, plus le solde positif de 2018 de 282.410,39 €. L'excédent cumulatif est le résultat de plusieurs facteurs, dont, entre autres i) le règlement d'un montant important d'arriérés de la part du Nigéria en 2018, pour lequel son Gouvernement a été dûment remercié; ii) des économies dans différents chapitres de dépenses, notamment au Chapitre 1, articles 4, 5 et 6 relatifs aux Comités d'experts, aux Missions des représentants et des membres du personnel et aux interprètes respectivement, du fait que la plupart des projets en cours de l'Institut étaient en phase finale et ne nécessitaient donc pas la convocation de comités d'experts, ni d'interprètes pour ces réunions, ainsi que l'utilisation de la vidéoconférence et de la technologie pour réduire les coûts; iii) en outre, des économies substantielles avaient été réalisées en vertu de l'article 1 du Chapitre 2 relatif au Traitement du personnel, pendant la période où la Professeure Anna Veneziano avait exercé les fonctions de Secrétaire Général *a.i.* de l'Institut, puisque l'Institut n'avait pas eu à payer le salaire d'un Secrétaire Général. Enfin, il a noté que l'Institut avait également reçu des nombreuses contributions extrabudgétaires.

54. Le *Président* a cédé la parole pour toute observation et a offert au Secrétaire Général la possibilité de répondre à ces observations ou questions, le cas échéant.

55. La *représentante de l'Allemagne* a fait remarquer que les chiffres présentés étaient corrects et a remercié le Secrétariat pour son travail en 2018.

56. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2018 et que le Secrétaire Général, responsable de la gestion de l'exercice financier 2017, s'en était acquitté, conformément à l'article 38, paragraphe 5 du Règlement.

**Point n° 7: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2019 (A.G. (78) 5)**

57. Le *Président* a présenté le Point n° 7 et a demandé au Secrétaire Général de l'exposer.

58. Le *Secrétaire Général* a noté que le document en question était toujours soumis à la Commission des Finances à l'automne et se présentait comme un rapport sur l'état d'avancement en matière financière dans le but de montrer comment les ressources du Secrétariat étaient dépensées pendant l'année par chapitre du Budget. Une fois approuvé par la Commission des Finances, il est ensuite présenté à l'Assemblée Générale. Le document reflétait l'état des dépenses au moment de sa préparation et de sa publication en novembre et comprenait à la fois les dépenses déjà effectuées à ce moment-là et les prévisions de dépenses à effectuer jusqu'à la fin de l'année. De cette façon, les prévisions de dépenses ont pu être calibrées par rapport au niveau prévu des recettes. Ceci était important car il y avait un déficit estimé des recettes ordinaires (voir le Tableau des recettes en haut de la page 3) d'environ 136.000 € (-136.161,30 € exactement) en raison des arriérés de contributions d'un certain nombre d'Etats membres. Malgré la disponibilité d'un excédent, le Secrétaire Général a eu

le plaisir de signaler qu'il n'était pas nécessaire de recourir au paragraphe 4 de l'article 38 et de faire usage de l'excédent. Cela était dû à la politique d'austérité menée par le Secrétariat, d'une part, et au fait que le Secrétariat avait réussi à mobiliser des montants substantiels de contributions extrabudgétaires, ce qui avait permis de réaliser des économies dans le budget. Grâce à la poursuite de cette politique financière saine, l'Institut avait pu préserver l'excédent.

59. Le Secrétaire Général a, en outre, noté que le montant des ventes de la 4<sup>ème</sup> édition du Commentaire officiel de Sir Roy Goode sur la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et son Protocole aéronautique avait augmenté, et que Sir Roy Goode avait très généreusement fait don des royalties pour des bourses d'études destinées à des chercheurs invités. En conséquence, une bourse Roy Goode pour les chercheurs qui viendraient à UNIDROIT pour des périodes plus longues serait créée.

60. Le *Président* a cédé la parole aux participants pour observations.

61. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétariat d'être parvenu à adopter une approche à la fois prudente et proactive des finances de l'Organisation. Elle a en outre noté que le Canada était membre de la Commission des Finances et a approuvé l'adoption du document.

62. La *représentante de l'Allemagne* a également remercié le Secrétariat pour l'excellent travail accompli ces dernières années en matière financière, et s'est déclarée pleinement d'accord avec l'adoption du Budget.

63. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note des prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice 2019 et approuvait les ajustements au Budget.

**Point n° 8: Arriérés de contributions des Etats membres ([A.G. \(78\) 6 rév.](#))**

64. Le *Président* a présenté le Point n° 8 sur les arriérés de contributions des Etats membres. Il a noté qu'il s'agissait d'un document d'information, sans requérir de décision de la part de l'Assemblée Générale, puis il a invité le Secrétaire Général à faire le point sur la situation des arriérés.

65. Le *Secrétaire Général* a noté que le document faisait état des arriérés de contributions au titre d'exercices déjà clos, en particulier pour 2018 et les années précédentes. En ce qui concernait les contributions pour 2019, il a rappelé que les Etats membres avaient jusqu'à la fin de février 2020 pour verser leurs contributions et il les a tous encouragés à le faire. Il a, en outre, noté que pour 2018, les arriérés s'élevaient à 173.861,30 €, et que le montant total cumulé des arriérés à partir de 2013 était de 362.866,21 €. Le Secrétariat avait adopté une approche très dynamique en encourageant les Etats membres à s'acquitter intégralement de leurs arriérés, tout en reconnaissant qu'il y avait manifestement certains Etats membres en retard de paiement pour lesquels la régularisation de leurs arriérés serait difficile en raison de problèmes sociaux ou politiques importants. Il a ajouté que l'état actuel des arriérés de la Belgique était dû à un malentendu selon lequel un double paiement avait été effectué en 2016; l'Ambassade de Belgique avait clarifié la situation avec le Secrétariat, ce qui lui avait permis de confirmer qu'elle comptait payer le montant effectivement dû en 2020.

66. Le *Président* a invité les participants à présenter des observations.

67. La *représentante de l'Allemagne* a encouragé les Etats membres en retard de paiement à réduire leurs arriérés et à payer leurs contributions, en notant qu'UNIDROIT faisait un excellent travail mais ne pouvait continuer à le faire que si les arriérés étaient payés. Elle a, en outre, invité UNIDROIT à rappeler aux Etats membres qu'ils avaient une obligation statutaire de payer à temps et que le défaut de paiement pouvait avoir des conséquences. Elle a fait une référence particulière aux pays qui participaient au Conseil de Direction.

68. La *représentante du Royaume-Uni* et la *représentante des Etats-Unis d'Amérique* ont toutes deux exprimé leur plein appui aux observations de l'Allemagne.

69. Le *Président* a fait remarquer qu'il incombait aux Etats membres de soutenir les travaux importants effectués par UNIDROIT en remplissant leurs obligations en temps voulu. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du rapport du Secrétariat sur les arriérés.*

**Point n° 9: Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 87<sup>ème</sup> session (F.C. (87) 9) et adoption du Tableau des contributions (A.G. (78) 11 rév.)**

70. Le *Président de l'Assemblée Générale* a invité le Président de la Commission des Finances, M. Rafael Osorio, représentant de l'Espagne, à présenter le rapport sur la 87<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances .

71. Le *Président de la Commission des Finances* a présenté son rapport sur la 87<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances. Il a commencé par noter que la Commission des Finances avait examiné les Comptes pour l'exercice financier 2018, et il a souligné l'excédent de 365.920,00 € à la fin de 2018, ainsi que le solde positif du fonds de roulement de 369.227,00 € qui était le résultat de plusieurs facteurs, entre autres, le paiement des arriérés par le Nigéria et les économies réalisées dans les Chapitres 1 et 2 du Budget. La Commission avait convenu de transmettre un avis positif sur cette question à l'Assemblée Générale. Deuxièmement, la Commission avait examiné en détail les ajustements proposés au Budget pour l'exercice 2019 et recommandait leur approbation par l'Assemblée Générale. Un certain nombre d'Etats membres avaient apprécié et remercié le Secrétariat pour son approche prudente dans l'utilisation des ressources financières de l'Institut. Troisièmement, une mise à jour complète et transparente avait été fournie concernant les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2019. La Commission avait pris note de ces informations et remercié le Secrétariat. Quatrièmement, la Commission avait reçu une mise à jour concernant les arriérés de contributions des Etats membres et avait demandé au Secrétaire Général de continuer à solliciter le paiement des contributions en temps utile. La Commission avait également examiné le projet de Budget pour 2020 ainsi que les observations des Etats Membres, notant que le projet de Budget représentait une augmentation par rapport à l'année précédente de 53.130,00 €, uniquement attribuable à l'augmentation estimée des recettes des contributions des Etats membres selon le nouveau Tableau des contributions. La Commission a demandé qu'un avis positif sur le projet de Budget pour 2020 soit transmis à l'Assemblée Générale. Elle avait été informée de la transition vers les barèmes des salaires des organisations des Nations Unies siégeant à Rome et que la méthodologie utilisée par le Secrétariat pour déterminer ces barèmes des traitements avait été présentée aux Etats membres dans le document F.C. (87) 7. La Commission avait également été informée de la transition réussie vers le nouveau régime de sécurité sociale qui comprenait à l'époque quatre membres du personnel, ainsi que de la nouvelle police d'assurance maladie avec AXA au lieu de Allianz Silver, leur régime offrant une meilleure couverture à un moindre coût pour l'Institut. La Commission avait également été informée par le Secrétaire Général que les descriptions de postes définitives seraient prêtes pour la 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale, et qu'elles figuraient effectivement à l'Annexe 3 du document A.G. (78) 10. En ce qui concernait le Règlement d'UNIDROIT, celui-ci était en cours de révision mais ne serait pas soumis à la 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale. Enfin, concernant le classement des Etats membres dans le Tableau des contributions, la Commission avait décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'adopter le Tableau des contributions qu'il avait approuvé à sa 86<sup>ème</sup> session en avril 2019, avec un ajustement pour l'Irlande qui avait généreusement accepté de maintenir volontairement sa contribution pour l'année 2020, notant en outre que le Brésil avait exprimé qu'il n'était pas disposé à accepter une augmentation de sa contribution. La Commission avait invité l'Assemblée Générale à examiner toute observation officielle soumise par les Etats notifiant leur incapacité à payer les contributions conformément au Tableau adopté à la 86<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances.

72. Le *Président de l'Assemblée Générale* a remercié le Président de la Commission des Finances pour son rapport et a invité le Secrétaire Général à présenter le document concernant l'adoption du Tableau des contributions.

73. Le *Secrétaire Général* a présenté une mise à jour, notant tout d'abord qu'avec l'arrivée d'un nouveau juriste en décembre, il y avait maintenant six membres qui adhéraient au régime de sécurité sociale au lieu de quatre. Deuxièmement, concernant l'adoption du nouveau Tableau des contributions, il a exprimé sa gratitude envers l'Irlande et le Portugal pour avoir tous deux renoncé à leur droit à une contribution inférieure (l'Irlande et le Portugal pour l'ensemble de la période triennale 2020-2022, bien que le premier se réserve le droit de révision chaque année) et a noté que la Note Verbale envoyée par l'Ambassade du Portugal n'avait pas été incluse dans les documents de la Commission des Finances en raison d'une erreur matérielle, pour laquelle il s'est excusé. En ce qui concernait le nouveau Tableau des contributions, il a rappelé que l'Assemblée Générale avait décidé à sa 76<sup>ème</sup> session que le Tableau des contributions serait mis à jour sur la base du nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies. Toutefois, étant donné que le barème des contributions des Nations Unies pour 2019-2021 n'était pas encore prêt à ce moment-là, il a été décidé à la 77<sup>ème</sup> session de reporter la mise en œuvre du nouveau Tableau à 2020. Dans l'intervalle, des notifications avaient été envoyées à tous les Etats membres qui devaient être concernés par le nouveau barème le 24 avril 2019, avec une demande d'observations pour le 15 juin 2019. Pour les Etats qui devaient diminuer leurs contributions, le Secrétariat les avait invités à envisager de maintenir leur niveau de contribution actuel, ce à quoi l'Irlande et le Portugal avaient répondu favorablement. Le Secrétariat avait également reçu une Note Verbale du Brésil exprimant son désaccord avec le nouveau barème, mais il n'avait pas été autorisé à distribuer cette Note Verbale à la Commission des Finances. Le Brésil avait ensuite fait une déclaration orale informant la Commission des Finances à sa 87<sup>ème</sup> session qu'il n'était pas disposé à accepter une augmentation des contributions, notant que cela n'était pas seulement le cas pour UNIDROIT mais aussi pour d'autres organisations intergouvernementales. Cette position avait ensuite été officiellement transmise au Secrétariat en indiquant que, pour des raisons exceptionnelles, le Brésil souhaiterait rester dans le barème actuel des contributions ou bien demander une suspension du reclassement. La Note Verbale accompagnant la communication officielle a été communiquée aux membres de l'Assemblée Générale.

74. Le *Président* a cédé la parole aux participants pour toute observation.

75. Le *représentant de l'Argentine* a fait noter que son pays avait également été reclassé dans la catégorie 6, mais que, compte tenu du fait qu'il était actuellement confronté à de graves difficultés économiques, il préférerait conserver le niveau de contribution antérieur ou suspendre le reclassement jusqu'à la prochaine révision du tableau.

76. Le *représentant du Brésil* a commencé par féliciter le Président pour sa nomination. Tout en notant que le Brésil s'était opposé au reclassement, il a néanmoins exprimé sa satisfaction pour la place accordée au dialogue avec le Secrétariat d'UNIDROIT.

77. La *représentante des Etats-Unis d'Amérique* a rappelé que l'adoption de ce nouveau Tableau des contributions était conforme au vote unanime de l'Assemblée Générale, lors d'une session précédente, en faveur de l'alignement sur le barème des quotes-parts des Nations Unies. Elle a fait observer que si certains Etats membres n'étaient pas en mesure de payer, le Secrétariat devrait s'efforcer de traiter chaque situation au cas par cas et d'examiner avec chaque pays à la fois la nature des circonstances extraordinaires invoquées et le plan pour s'acquitter des obligations financières.

78. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à examiner les observations faites par l'Argentine et le Brésil, tout en rappelant la décision de consensus de l'Assemblée Générale à laquelle les États-Unis faisaient référence.

79. Le *Secrétaire Général* a commencé par noter que ce n'était pas une décision du Secrétariat, mais de l'Assemblée Générale que les Etats membres avaient adoptée à l'unanimité dans un premier

temps et approuvée à l'unanimité dans un deuxième temps. Il a demandé instamment à l'Assemblée Générale d'envisager de faire la distinction entre deux questions en jeu: la première était la confirmation du nouveau barème des contributions, et la seconde, qui devait par la suite envisager des exceptions pour certains pays fondées sur des circonstances exceptionnelles. En d'autres termes, il ne s'agissait pas d'exclure deux Etats du nouveau barème, mais plutôt d'envisager la suspension du paiement des montants supplémentaires applicables en conséquence du reclassement et ce pendant un certain temps.

80. *Le Président a invité l'Assemblée Générale à adopter le projet de Résolution No. 1/2019 lors de sa 78<sup>ème</sup> session ainsi que le Tableau des contributions révisé d'UNIDROIT, et à examiner les observations formelles soumises par les Etats membres à cet égard. Le Président a confirmé que la Résolution 1 /2019 (Annexe 4) était adoptée.*

81. *Le Secrétaire Général a fait observer que, maintenant que le barème avait été fixé, les demandes de deux pays qui avaient demandé la suspension de l'application du barème restaient à l'examen de l'Assemblée Générale. Il a invité les personnes présentes à envisager une solution provisoire.*

82. *Le Président a invité les participants à formuler des propositions.*

83. *La représentante des Etats-Unis d'Amérique a fait référence aux pratiques d'autres organisations internationales à cet égard et a fait remarquer que les deux pays en question devraient adopter un plan de paiement avec le Secrétariat pour déterminer comment et quand ils entendaient s'acquitter de leurs obligations. Elle a demandé au Secrétariat s'il existait des directives statutaires à cet égard, et s'il était nécessaire que les pays invoquant des circonstances exceptionnelles présentent une documentation à l'appui de leurs affirmations pour examen par l'Assemblée Générale. La représentante du Royaume-Uni a exprimé son soutien à l'intervention des Etats-Unis d'Amérique.*

84. *Le Secrétaire Général a noté que cette question relevait de la décision souveraine de l'Assemblée Générale, notant en outre l'existence de précédents où des pays avaient été autorisés à suspendre le versement de montants supplémentaires à la suite d'un reclassement fondé sur une situation financière exceptionnelle. Il a noté que le Brésil devait monter de deux échelons et que sa contribution doublerait, ce qui était une conséquence de la croissance de l'économie brésilienne. Il a également fait remarquer qu'il serait nécessaire de fournir des preuves substantielles qu'un pays était confronté à des difficultés financières exceptionnelles. Dans ce cas, il pourrait être envisagé que l'Assemblée Générale accepte la suspension de l'application de l'augmentation pour ces deux pays pour cette année - comme solution temporaire - et cette suspension serait soumise à une réévaluation chaque année sur la base de la documentation présentée par ces pays concernant les circonstances exceptionnelles. Il se demandait si cette solution serait acceptable pour le Brésil et l'Argentine.*

85. *Le représentant du Brésil a noté que son pays pouvait accepter la suspension jusqu'à l'année prochaine. Le représentant de l'Argentine a également accepté la solution proposée, ajoutant qu'il espérait que la suspension n'aurait pas besoin d'être renouvelée l'année prochaine.*

86. *La représentante du Venezuela a également demandé une suspension pour son pays.*

87. *Le Secrétaire Général a noté que la situation du Venezuela était malheureusement différente car ce pays avait accumulé des arriérés depuis un certain nombre d'années. Il a noté que, comme indiqué précédemment, la suspension ne concernait que l'application du nouveau barème aux pays sélectionnés pour l'année à venir et non le nouveau barème lui-même.*

88. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du Rapport de la Commission des Finances sur sa 87<sup>ème</sup> session et avait adopté la Résolution concernant le nouveau Tableau des contributions.*

**Point n°. 10: Approbation du projet de Budget pour 2020 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier ([A.G. \(78\) 7](#))**

89. Le *Président* a noté que l'Assemblée Générale était chargée d'approuver le projet de Budget sur la base de la recommandation donnée à cet égard par la Commission des Finances, et a invité le Secrétaire Général à présenter le document pertinent.

90. Le *Secrétaire Général* a rappelé à l'Assemblée Générale que le Budget pour 2020 avait déjà reçu un avis favorable de la Commission des Finances à sa 87<sup>ème</sup> session. Il a noté qu'il y avait, en principe, une très légère augmentation du budget. Le Secrétariat avait adopté une approche prudente en incluant les recettes provenant des ventes prévues des publications, en indiquant et espérant que les ventes de la 4<sup>ème</sup> édition du Commentaire officiel sur la Convention du Cap devraient augmenter, mais que ces recettes devaient aller à la subvention de chercheurs. Il a signalé une légère augmentation de la ligne budgétaire concernant le Commissaire aux comptes, l'article 4 et le budget pour les experts. Il s'agissait, en fait, d'un retour à la normale car l'année précédente avait connu une situation exceptionnelle due à la fin du Programme de travail précédent. En outre, il a indiqué que la mise en œuvre du nouveau Programme de travail, compte tenu de la nouvelle situation des ressources humaines de l'Institut, pourrait entraîner une augmentation supplémentaire des dépenses relatives aux experts. En ce qui concernait la diffusion et la mise en œuvre du Protocole MAC, il était essentiel de maintenir l'élan dans le sillage de la récente Conférence diplomatique de Pretoria pour vendre l'instrument et le faire signer et ratifier, ce qui expliquait l'intention d'augmenter le budget des voyages pour amener le Protocole MAC dans différents endroits du monde, si cela était jugé nécessaire. Sur cette base, il a été proposé que l'Assemblée Générale autorise l'utilisation de l'excédent pour les groupes de travail et les voyages liés aux projets législatifs, si cela s'avérait nécessaire. Cela se ferait conformément au paragraphe 4 de l'article 38.

91. Le *Président* a invité les participants à faire des commentaires et des observations sur le projet de Budget.

92. Le *représentant de l'Argentine* a demandé si l'observation soumise par le Mexique était prise en compte dans ce document et a exprimé son soutien à la proposition du Mexique.

93. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé le Budget pour l'exercice financier 2020 et avait fixé les contributions des Etats Membres selon les propositions soumises.

94. Le *Secrétaire Général* a noté que, comme cela avait été expliqué lors de la 87<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances, toute augmentation du budget n'était pas une décision du Secrétariat mais résultait directement de la décision de tous les membres de l'Assemblée Générale, y compris l'Argentine et le Mexique, d'approuver un nouveau barème des contributions. Le Secrétariat avait simplement exécuté la volonté de l'Assemblée Générale en appliquant le nouveau barème des contributions, et l'augmentation des recettes qui en résultait devait être compensée par une augmentation correspondante des dépenses.

**Point n°. 11: Nomination des membres du Tribunal administratif ([A.G. \(78\) 8](#))**

95. Le *Président* a indiqué que ce point de l'ordre du jour nécessitait une décision de l'Assemblée Générale et que le Statut organique d'UNIDROIT prévoyait (paragraphe 2 de l'article 7bis) que les membres du Tribunal administratif seraient élus par l'Assemblée Générale pour une période de cinq ans. Il a invité le Secrétaire Général à présenter le document sur la nomination des membres du Tribunal administratif.

96. Le *Secrétaire Général* a noté que le Tribunal administratif - un organe chargé de gérer les conflits du travail au sein de l'Organisation - était composé d'un groupe de membres très distingués, à savoir Sir Francis Jacobs, les Professeur Erik Jayme et Gianluigi Tosato en tant que membres titulaires,

et le Juge suppléant Rafael Garcia Valdecasas - et que cette composition remontait à la 73<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale en 2014. Il a proposé le renouvellement de leur mandat par l'Assemblée Générale.

97. *Le Président a cédé la parole aux participants pour observations. En l'absence d'autres interventions, il a noté que l'Assemblée Générale avait approuvé la reconduction du mandat tel que présenté.*

**Point n° 12 : Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (78) 9)**

98. *Le Président a noté que ce point de l'ordre du jour nécessitait une décision de l'Assemblée Générale. Le Statut organique d'UNIDROIT prévoyait que l'Assemblée Générale nomme un Commissaire aux comptes pour une période de cinq ans sur proposition du Président de l'Institut (paragraphe 3 de l'article 17). Etant donné le décès du Président Alberto Mazzoni en mai 2019, le Secrétariat avait publié un appel à manifestation d'intérêt avant le 15 novembre 2019, afin que le Secrétaire Général puisse faire une proposition à l'Assemblée Générale. Le Président a invité le Secrétaire Général à présenter le document.*

99. *Le Secrétaire Général a indiqué que cette démarche relevait normalement de la compétence du Président d'UNIDROIT, mais qu'il était malheureusement décédé en mai 2019. Le Secrétariat avait donc lancé un appel ouvert à manifestation d'intérêt. Une seule réponse était parvenue, heureusement d'un candidat qui remplissait toutes les conditions requises. Le candidat proposé, M. Domenico Antonio Italiano, était un associé d'un cabinet fiscal de premier plan à Rome, et son profil était très similaire à celui du Commissaire aux comptes actuellement en fonction. Le Secrétaire Général a fait remarquer que le manque de candidatures reflétait certainement le fait que le montant alloué pour cette ligne budgétaire était très faible et ne correspondait pas nécessairement aux montants réservés pour ce rôle dans d'autres organisations de taille comparable.*

100. *La représentante des Etats-Unis d'Amérique a fait remarquer qu'elle serait heureuse qu'une discussion ait lieu au sein de la Commission des Finances pour augmenter le salaire du Commissaire aux comptes afin que l'Institut n'ait pas de difficulté à l'avenir à attirer l'attention sur ce poste.*

101. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé la nomination du candidat au poste de Commissaire aux comptes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période de cinq ans.*

**Pont n°13 : Mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (78) 10)**

102. *Le Président a invité le Secrétaire Général à présenter l'actualisation de la mise en œuvre des systèmes de rémunération et de la sécurité sociale.*

103. *Le Secrétaire Général a présenté le document, en notant que les membres de la Commission des Finances avaient déjà reçu une mise à jour à sa 87<sup>ème</sup> session. Il était très heureux de confirmer que la transition vers le nouveau système avait été achevée. Le document était divisé en trois sections. En ce qui concernait la première section, relative à la rémunération, il a noté que la mise en œuvre finale avait coûté moins cher que ce qu'initialement prévu. La question sur la méthodologie posée par le Gouvernement allemand avait été abordée lors des deux dernières sessions de la Commission des Finances. En ce qui concernait le régime des pensions, le Secrétaire Général était également heureux de signaler que le nouveau système avait été pleinement mis en œuvre et que le Secrétariat était parvenu à négocier une réduction des frais de gestion du fonds des pensions. Il a en outre noté que le premier rapport avait été mis à disposition par le SIRP (Service international des rémunérations et des pensions), qui recommandait une approche en deux phases concernant la politique d'investissement: la première période était une période intérimaire au cours de laquelle l'argent serait placé sur un compte*

de recouvrement jusqu'à ce que le fonds accumule 500.000,00 €, la politique d'allocation stratégique des actifs s'appliquerait alors intégralement au fonds. Le SIRP affichait environ 5% d'intérêt, mais cela ne commencerait qu'après la période intérimaire, au cours de la deuxième ou troisième année. En ce qui concernait l'assurance maladie, le Secrétariat avait passé un meilleur contrat avec AXA et, depuis septembre 2019, six membres du personnel y avaient adhéré. En ce qui concernait les descriptions de postes, étant donné la petite taille d'UNIDROIT en tant qu'Organisation, celles qui étaient jointes au document pertinent étaient générales et flexibles, car beaucoup de membres du personnel remplissaient davantage de fonctions que ce à quoi on pourrait s'attendre pour un profil similaire dans une autre Organisation. L'actualisation du règlement était toujours à l'ordre du jour, mais la charge de travail du Secrétariat au cours des derniers mois n'avait tout simplement pas permis de les traiter.

104. Le *Président* a invité les participants à formuler des observations.

105. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétariat pour le travail colossal et les accords importants qui avaient été négociés. En ce qui concernait les descriptions de postes, elle a noté que les compétences linguistiques avaient été répertoriées et que, dans leur version actuelle, les rôles de Secrétaire Général et de Secrétaire Général adjoint exigeaient tous deux le français, l'anglais et l'italien, bien qu'elle ait compris que l'italien n'était pas une langue officielle. Elle a donc recommandé de supprimer cette condition de la description de poste et de la prendre en considération lors de la création d'un poste de Secrétaire Général ou de Secrétaire Général adjoint.

106. Le *Secrétaire Général* a noté que les langues officielles d'UNIDROIT sont au nombre de 5 (anglais, français, espagnol, allemand et italien) et que les langues de travail sont l'anglais et le français. La référence à l'italien était due au fait que de nombreux membres du personnel du Secrétariat étaient italiens et aussi parce que les relations avec le Gouvernement italien étaient cruciales pour l'Institut. Il a convenu que la connaissance de l'italien pouvait être supprimée en tant que condition requise si tel était le souhait de l'Assemblée Générale, mais qu'il serait néanmoins nécessaire qu'au moins un Secrétaire Général ou un Secrétaire Général adjoint connaisse cette langue.

107. Le *Président* a suggéré que les langues pourraient être énumérées comme un avantage supplémentaire plutôt qu'une condition requise, afin d'élargir l'éventail des candidats admissibles.

108. La *représentante des Etats-Unis d'Amérique* a souscrit aux observations du Canada et a approuvé la proposition du Président de supprimer les langues de la description de poste et de les ajouter comme un avantage supplémentaire mais non comme une condition requise.

109. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note de la mise à jour du Secrétariat concernant la mise en œuvre des réformes des systèmes de rémunération et de sécurité sociale et des prochaines étapes, avec la modification concernant les langues figurant comme "atout supplémentaire" dans les descriptions de poste pour les postes de Secrétaire Général et de Secrétaire Général adjoint.

#### **Point n°. 14: Divers**

110. Le *Président* a cédé la parole pour toute intervention sur d'autres questions.

111. Le *Secrétaire Général* a pris la parole pour reconnaître publiquement que le travail du personnel d'UNIDROIT avait été exceptionnel au cours de l'année écoulée. En particulier, il a demandé que l'on applaudisse le juriste principal Will Brydie-Watson en reconnaissance de son travail remarquable sur le Protocole MAC.

*Le Président a exprimé sa reconnaissance pour le travail, l'engagement et les contributions du personnel d'UNIDROIT, ainsi que pour la confiance qui lui avait été accordée en tant que Président. Il a remercié tous les intervenants pour leur participation et leurs contributions. Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président a clôturé la session.*

## ANNEXE I

## LISTE DES PARTICIPANTS

78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale

ARGENTINA / ARGENTINE	Mr Alejandro LUPPINO Counsellor Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / AUSTRALIE	Ms Rosie STAUDE Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / AUTRICHE	Miss Bernadette KLÖSCH Deputy Head Embassy of Austria in Italy
	Mrs Xenia DURANTE M.A. Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / BELGIQUE	Excused / <i>Excusé</i>
BRAZIL / BRESIL	Mr Eduardo BRIGIDI DE MELLO Second Secretary Embassy of Brazil in Italy
BULGARIA / BULGARIE	Excused / <i>Excusé</i>
CANADA	Ms Anna KAPELLAS Counsellor Political /Economic Affairs Embassy of Canada in Italy
CHINA / CHINE	Ms XU lingling Second Secretary Embassy of the People's Republic of China in Italy
COLOMBIA / COLOMBIE	Ms Angelica CASTILLO Second Secretary Embassy of Colombia in Italy
REPUBLIC OF CYPRUS / REPUBLIQUE DE CHYPRE	Mr Dionysios DIONYSIOU Second Counsellor Embassy of the Republic of Cyprus in Italy
CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE	Ms Pavlína RUCKI Deputy Director of European and International Law Department Ministry of Industry and Trade <i>Prague</i>

	Ms Veronika VANIŠOVÁ Law Department Ministry for Agriculture <i>Prague</i>
DENMARK / DANEMARK	Ms Charlotte Raae PEDERSEN TEODONIO Economic Attaché Embassy of Denmark in Italy
EGYPT / EGYPTE	Mr Haitham ABDELHADY First Secretary Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy
FINLAND / FINLANDE	Mr Teemu LAAKKONEN First Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE	M. Pascal GAND Magistrat de liaison en Italie et à Malte
GERMANY / ALLEMAGNE	Mrs Michaela GASTINGER Second Secretary Embassy of the Federal Republic of Germany in Italy
	Mr Maximillian BECK Trainee judge
GREECE / GRECE	Mrs Eleni PORICHI First Counsellor Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE / SAINT-SIEGE	M. Paolo PAPANTI-PELLETIER Juge Tribunal de la Cité du Vatican Secrétairerie d'Etat de la Cité du Vatican
HUNGARY / HONGRIE	Mr Zsuzsa DEGRELL Legal Advisor Ministry of Justice <i>Budapest</i>
INDIA / INDE	Mr Sanjeev KUMAR Second Secretary Embassy of India in Italy
INDONESIA / INDONESIA	H.E. Ms R.A. Esti ANDAYANI Ambassador Permanent Representative of the Republic of Indonesia to FAO, IFAD and WFP Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

Mr Heni Susila WARDOYO  
Assistant Deputy  
Coordination of Legal Material  
Ministry for Political, Legal and Securities Affairs  
*Jakarta*

Mr Gustaf Daud SIRAIT  
First Secretary  
Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

Mrs Santa Marelda SARAGIH  
Second Secretary  
Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

Mr Eri Tulus Manahan NAINGGOLAN  
Head Division  
Law of the Sea and Aerospace Law  
Ministry for Political, Legal and Securities Affairs  
*Jakarta*

Mr Mei Abeto HARAHAHAP  
Head Division  
Legal Dispute Settlement  
Ministry for Political, Legal and Securities Affairs  
*Jakarta*

Mr Hendra Antonius GINTING  
Head Division  
Human Rights Promotion Division  
Ministry for Political, Legal and Securities Affairs  
*Jakarta*

Mr Rikson SITORUS  
Head Division  
Legal Material  
Ministry for Political, Legal and Securities Affairs  
*Jakarta*

Mr Backy KRISNAYUDA  
Head Section  
Economic Law and International Institution  
Ministry of Justice and Human Rights  
*Jakarta*

Mr Dhani ERSHIANO  
Head Section  
Evaluation and Reporting  
Ministry of Justice and Human Rights  
*Jakarta*

Mr Febri WANIZAR  
Analysis of Cooperation Agreement  
Ministry of Justice and Human Rights  
*Jakarta*

	Mr Randy YULIAWAN Analysis of Cooperation Agreement Ministry of Justice and Human Rights <i>Jakarta</i>
	Mr Zul Ahadi RAHMANIKA Legal Documentalist Ministry of Justice and Human Rights <i>Jakarta</i>
	Mr Muhammad SYA'BAN Legal Officer Ministry of Justice and Human Rights <i>Jakarta</i>
IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / <i>IRAN</i> ( <i>REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'</i> )	Mr Mohsen DANESHMAND First Counsellor Legal and International Affairs Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy
IRELAND / <i>IRLANDE</i>	Ms Chiara Bridget POPPLEWELL First Secretary Embassy of Ireland in Italy
ITALY / <i>ITALIE</i>	Mr Pasquale VELOTTI Counselor Service for Legal Affairs, Diplomatic Disputes and International Agreements Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation
JAPAN / <i>JAPON</i>	Ms Hitomi SATO Minister Counsellor Head of Political Office and General Affairs Embassy of Japan in Italy
	Ms Yuki TOKUO Second Secretary Political Office Embassy of Japan in Italy
LATVIA / <i>LETTONIE</i>	Ms Nellija REINICANE Deputy Chief of Mission Embassy of the Republic of Latvia in Italy
LUXEMBOURG	S.E. M. Paul DÜHR Ambassadeur Ambassade du Luxembourg en Italie
MALTA / <i>MALTE</i>	Mr Adam Kuymizakis Counsellor Embassy of Malta in Italy

MEXICO / <i>MEXIQUE</i>	Mr Jorge Luis HIDALGO Deputy Head, Minister Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Ms Karlijn RENSINK First Secretary Political Affairs Embassy of the Kingdom of the Netherlands in Italy
NIGERIA	Mr Abubakar MALAMI SAN Honourable Attorney- General of the Federation and Minister of Justice  H.E. Mr Yusuf JONGA HINNA Ambassador Embassy of Nigeria in Italy  Mrs Yvonne ODUMAH Minister Embassy of Nigeria in Italy  Mrs Garnvwa Kucheli DAVID Principal State Counsel (ICL) Federal Ministry of Justice <i>Abuja</i>  Ms Nyam Adija ABOK State Counsel Federal Ministry of Justice <i>Abuja</i>  Mr Nafiu YAKUBU PA to the Attorney General Federal Ministry of Justice <i>Abuja</i>
NORWAY / <i>NORVEGE</i>	Excused / <i>Excusé</i>
PAKISTAN	Mr Salman PERVAIZ Second Secretary – Head of Chancellery Embassy of Pakistan in Italy
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Mrs Dorota ŚCIŚLEWSKA Attaché Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Ms Rita LOURENÇO Legal Officer Embassy of Portugal in Italy

REPUBLIC OF KOREA / <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Ms HONG Soyoun First Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy
	Mr Giordano GOMATO Political Analyst Embassy of the Republic of Korea in Italy
	Mr KIM Yoon Jong Research Judge Supreme Court
	Mr LIM Hyunsoo Second Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy
	Mr PARK Im Chool Korea Securities Depository
	Mr CHOI Ji Woong Korea Securities Depository
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Ms Mădălina CIOCĂNEL Deputy Head of Mission Embassy of Romania in Italy
RUSSIAN FEDERATION / <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Alexey FILIPPOV Legal Adviser Law Department Ministry of Economic Development <i>Moscow</i>
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	Mr Maurizio LUPOI President Court for Trusts and Fiduciary Relationships San Marino
	H.E. Ms Daniela ROTONDARO Ambassador Embassy of the Republic of San Marino
SAUDI ARABIA / <i>ARABIE SAOUDITE</i>	H.E. Mr Mohammed Ahmed M. ALGHAMDI Ambassador of Saudi Arabia Permanent Mission of Saudi Arabia to FAO
SERBIA / <i>SERBIE</i>	Ms Tatjana GARCEVIĆ Minister Counsellor Embassy of the Republic of Serbia in Italy
SLOVAKIA / <i>SLOVAQUIE</i>	Mr Mirek KARAS Consul Embassy of the Slovak Republic in Italy

SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mrs Anna-Marie Moulton Counsellor for Multilateral Affairs Embassy of South Africa in Italy
SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	Mr Rafael OSORIO First Secretary Embassy of Spain in Italy
SWEDEN / <i>SUEDE</i>	Mr Ludvig LUNDSTRÖM Intern Embassy of Sweden in Italy
SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	Ms Lorenza FAESSLER PASCUZZO Counsellor Embassy of Switzerland in Italy
TUNISIA / <i>TUNISIE</i>	Mme Maha ENNEIFER Ministre plénipotentiaire Ambassade de Tunisie en Italie
TURKEY / <i>TURQUIE</i>	Mr Burcu ERDEM Counsellor Embassy of Turkey in Italy
UNITED STATES OF AMERICA / <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Ms Sandrine GOFFARD Political / Economic Officer - Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the UN Agencies in Rome  Mrs Shubha SASTRY Department of State <i>Washington D.C.</i>
UNITED KINGDOM / <i>ROYAUME-UNI</i>	Mrs Sarah CULLUM EU Prosperity Counsellor Embassy of the United Kingdom in Italy
URUGUAY	Mrs Imelda SMOLČIĆ-TIRIBOCCHI Minister Counsellor Embassy of Uruguay in Italy
VENEZUELA	Mrs Marycel PACHECO First Secretary Permanent Representative of the Bolivarian Republic of Venezuela to FAO and other Organizations of the United Nations in Rome  Mr Luis Geronimo REYES First Secretary Permanent Representative of the Bolivarian Republic of Venezuela to FAO and other Organizations of the United Nations in Rome

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2018-2019
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2019-2020
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (78) 1)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2019 (A.G. (78) 2)
5. Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2020 – 2022 (A.G. (78) 3)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2018 (A.G. (78) 4)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2019 (A.G. (78) 5)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (78) 6 rév.)
9. Rapport du Président de la Commission des Finances sur sa 87<sup>ème</sup> session (F.C. (87) 9) et adoption du Tableau des contributions (A.G. (78) 11)
10. Approbation du projet de Budget pour 2020 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (78) 7)
11. Nomination des membres du Tribunal administratif (A.G. (78) 8)
12. Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (78) 9)
13. Mise à jour des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (78) 10)
14. Divers.